

Carte Plage - Saison 2023

Nouvelles règles d'accès au site de La Plage

Les saisons estivales qui connaissent notamment des périodes de fortes chaleurs conduisent à une très grande demande de fréquentation du site exceptionnel de La Plage. L'accès sur ce domaine municipal doit pouvoir rester accessible aux Adamois tout en respectant un nombre réaliste d'occupation pour garantir la sécurité de tous les estivants, ne pas occasionner de détériorations volontaires du site et demeurer en conformité avec les prescriptions des services de l'Etat.

Aussi la municipalité a décidé de nouvelles règles pour accéder sur le site de La Plage, applicables dès le mois de juin 2023. Des cartes d'adhésion individuelles seront proposées sur demande aux Adamois, aux habitants de notre Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de Champagne-sur-Oise. Elles permettront l'accès à une entrée réservée et de bénéficier de tarifs privilégiés.

Pour les personnes extérieures, le plein tarif sera applicable à partir de 14 ans et afin de favoriser la présence de familles sur le site et leur permettre de profiter des nombreuses activités sportives et de loisirs, des tarifs « famille » seront également institués.



La Carte de Plage à 16 €

Carte obligatoire pour profiter de la gratuité en semaine et du tarif réduit le week-end ainsi qu'à l'accès adhérents

Les personnes éligibles à la carte plage à 16 euros sont :

- les enfants adamois de 5 ans (nés avant le 1er juillet 2017) jusqu'à l'anniversaire de leurs 19 ans (y compris ceux fêtant leur 19ème anniversaire au cours de la saison de la plage qui y auront droit pour l'ensemble de la saison) ;
- les Adamois de 60 ans et plus (y compris ceux fêtant leur 60e anniversaire au cours de la saison de la plage, soit jusqu'au 31 août 2022);
- les grands-parents adamois habitant depuis plus d'un an à L'Isle-Adam, qui souhaitent amener leurs petits-enfants (aux mêmes conditions d'âge que les enfants adamois) à la Plage, devront acquérir une carte d'entrée par bénéficiaire

La Carte de Plage à 5 €

Carte obligatoire pour profiter du tarif réduit et de l'accès adhérents

Les personnes éligibles à la carte plage à 5 euros sont :

- Adamois (de 19 à 60 ans)
- habitants des villes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et de Champagne-sur-Oise

Documents nécessaires à fournir pour l'obtention de la carte Plage :

Les cartes individuelles seront à réaliser à la Plage lors des ouvertures en mai et juin munis des documents suivants :

- Une carte d'identité, un passeport ou un livret de famille pour justifier de l'identité et de la date de naissance.
- Un justificatif de domicile sur L'Isle-Adam, sur une des villes de la CCVO3F ou sur Champagne-sur-Oise
- Une photo d'identité récente de moins de 6 mois, format identité.
- Une autorisation parentale à l'attention des grands-parents.

La carte plage sera délivrée gratuitement à partir et pour le 3ème enfant de la même fratrie et les suivants.

Documents

[Les tenues autorisées](#)

Liens utiles

[Ouverture de La Plage 2023](#)

[Tarifs 2023 - La Plage](#)

Contact

plage@ville-isle-adam.fr